

Nous avons reçu les réponses à nos questions sur la santé publique de Messieurs Edouard Balladur, Jacques Chirac, Robert Hue, Lionel Jospin et Jean Marie Le Pen. Mesdames Arlette Laguiller et Dominique Voynet ainsi que Monsieur Philippe de Villiers n'ont pas jugé utile de répondre à ces questions.

Sur l'éducation sanitaire à l'école, question fondamentale pour l'avenir de la santé en France il existe une convergence satisfaisante de tous les candidats en faveur de sa mise en oeuvre systématique. Cette institutionnalisation serait un progrès majeur et tous les candidats soulignent qu'elle devrait s'accompagner d'une préparation des maîtres à cet enseignement pendant leur formation initiale. Le dépistage des situations à risque en milieu scolaire est approuvé par E. Balladur et L. Jospin. Ceux-ci et R. Hue sont d'accord avec une étude approfondie des facteurs familiaux et sociaux favorisant chez les jeunes l'échec scolaire et l'exclusion.

Les dysfonctionnements graves du système de prise de décision dans le domaine de la santé nous avaient fait proposer un ministre de la santé et de l'assurance maladie de plein exercice ayant en charge les moyens financiers de sa politique de prévention et de soins et le pouvoir de la faire appliquer. Cette proposition est approuvée par J. Chirac et J.M. Le Pen, approuvée dans son principe par E. Balladur, repoussée par R. Hue et restée sans réponse de la part de L. Jospin. Une grande diversité est également observée dans les réponses à notre proposition de création d'écoles universitaires de santé publique. E. Balladur, R. Hue et J.M. Le Pen l'approuvent, J. Chirac n'a pas répondu, L. Jospin veut faire un bilan avant de renforcer la formation.

Les positions des candidats sur les mesures concrètes de lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme sont divergentes. A l'exception de L. Jospin qui déclare vouloir défendre ou renforcer les dispositions actuelles, les candidats sont manifestement sensibles aux pressions des bénéficiaires des publicités pour le tabac et l'alcool. E. Balladur indique que « la difficulté me paraît être liée non à l'objectif de santé publique de la loi mais aux difficultés que la loi entraîne pour certains sports voire pour la presse écrite ». En réalité la taxation du tabac permet de supporter financièrement le sport et de développer des campagnes de prévention dans la presse sans passer par une publicité assurant la promotion de ce produit.

La question difficilement escamotable sur l'amnistie des conducteurs ayant commis des délits routiers capables de mettre en cause la sécurité a reçu des réponses divergentes que l'on peut classer dans l'ordre suivant : J.M. Le Pen n'exclut de l'amnistie que les accidents graves provoqués par la drogue ou l'alcool, J. Chirac n'exclut que les récidivistes de la conduite dangereuse, R. Hue la conduite sous l'influence de l'alcool et les délits de fuite (comme lors de la dernière amnistie), alors que L. Jospin et E. Balladur indiquent nettement leur volonté de lutter contre la première cause de mort violente en France en soutenant sans réserve notre proposition.

Quatre candidats ont répondu point par point à la quasi totalité de nos questions. Jacques Chirac nous a envoyé un texte d'intentions générales sans répondre à la majorité de nos questions. De l'ensemble de ces réponses se dégage une convergence très importante sur la priorité à accorder à l'éducation pour la santé mais aussi, à l'exception d'un candidat, des réticences très préoccupantes sur le dispositif de lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme qui risqueraient de compromettre les acquis de la loi Veil de 1976, de l'amendement Barrot de 1987 et de la loi Evin de 1991.

Gérard Dubois    Claude Got    François Grémy    Albert Hirsch    Maurice Tubiana